

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 11
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°24112023-009

Date de la convocation
07/11/2023

OBJET

OCCUPATION
ILLEGALE DU
DOMAINE PUBLIC
DANS L'IMPASSE DE LA
RUE SAINT BLAISE
PAR M. ET MME [REDACTED]



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes RIVIERE Céline, ROUX Olivia

Secrétaire de séance M. ESCARPA Ludovic

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que des riverains de la Rue Saint Blaise, M. et Mme [REDACTED] occupent illégalement, depuis plusieurs années, l'impasse qui dessert leur propriété en bouchant l'accès à tous avec une clôture.

Selon les dispositions combinées des articles L1 et L3111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, les biens des communes qui relèvent du domaine public « sont inaliénables et imprescriptibles »

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, :

- de demander à ces riverains, sous trente jours à la date de réception d'un courrier en recommandé, de procéder à l'enlèvement de la clôture obstruant l'entrée de l'impasse ainsi que le rocher déposé à proximité sur la chaussée ;
- d'intenter des procédures à l'encontre de ces riverains sans réaction de leur part, passé le délai.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.